Image not found or type unknown

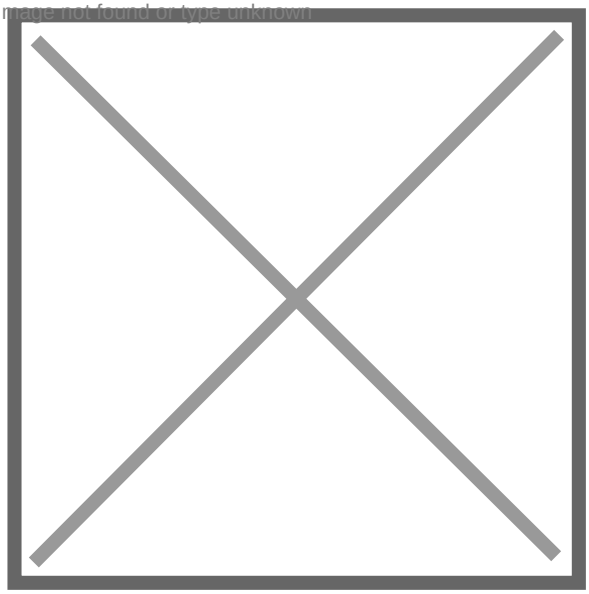

Frais d'huissier 2700 euros

Par **gaelleMM**, le **03/12/2008** à **19:28**

Bonjour,

Nous avons quitte notre logement le 3 octobre et a ce jour nous n'avons pas enrore reçu notre caution.

Mon conjoint est allé à l'agence, il ont refusé de rendre la caution aujourd'hui.
L'agence a répondu aussi que nous devions 2700 euros de frais d'huissier dont nous n'avons encore aucun papier le justifiant...

Il est vrai que durant ces deux ans et demies d' années de location , nous n'avons pas payé les loyés régulierement MAIS ont toujours été payé malgrés tout....nous n'avons pas non plus toutes les quittances loyers.Je leur ai envoyé un courrier en AR en exigeant pourquoi ils nous réclamaient encore 3000 euros d'indus alors que tous comptes faits nous leur avons toujours réglés et que les loyers sont a jours.Ils ont fini par voie d'huissier a nous faire une commandement de patir mais les loyers toujours à jour lors un mois avant notre départ.

nous avons donc quitter ce logement et l'agence nous reclame 2700 euros ,en prenant de notre caution de 1030 euros plus le restant à devoir

Nous sommes allés à l'étude d'huissier qui nous a repondu que nous lui devions 1029 euros de frais d' expulsion et 1671 euros au proprietaire pour les autres frais de commendements de payer et etc..

Quels recours avoir et devons nous une telle somme de frais d'huissier sur deux ans et demi?

A ce jour, je n'ai aucune réponse de l'AR car ASTRIA , notre cautionnaire nous réclame egalemet les loyers qu'ils ont réglés à l'agence cad 3000 euros or des loyers ,en fait regles

par deux fois à l'agence

...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés